

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 novembre 2019 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

19-11-392

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivante :

- Ajout : 3.12 – *Dépôt d'états financiers – Soccer mineur au 3 octobre 2019*
- Modification : 12.4 – *Subvention Soccer mineur ~~2020~~ 2019*

ADOPTÉE

19-11-393

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 15 octobre 2019.

ADOPTÉE

19-11-394

Horaire d'ouverture pour la période des fêtes 2019-2020

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que les services administratifs de la Ville de Princeville soient fermés au public les semaines du 23 au 27 décembre 2019 et du 30 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

19-11-395

FCM – Adhésion 2019-2020

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adhérer à la Fédération Canadienne des municipalités pour l'année 2019 au coût de 1 476,91 \$ comprenant les taxes.

ADOPTÉE

19-11-396

Entente relative à la fourniture de services techniques en gestion documentaire de la MRC de l'Érable – Addenda et demande d'augmentation de la banque d'heures

ATTENDU la résolution 18-11-427;

ATTENDU la réclamation de frais de déplacement par la MRC de l'Érable alors qu'il n'en est pas fait mention à l'entente et le besoin de rectifier cette situation;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE soient autorisés le maire et le greffier à signer l'addenda à l'entente;

QU'UN bloc de 15 heure supplémentaire soit ajouté à la banque d'heures du service d'archiviste pour l'année 2019;

ADOPTÉE

19-11-397

Téléphonie IP hébergée – Regroupement intermunicipal de la MRC de L'Érable – Appel d'offres public – Délégation à la MRC

ATTENDU QUE la Ville de Princeville fait partie du regroupement intermunicipal de la MRC de L'Érable dans le cadre d'un contrat en téléphonie IP hébergée se terminant le 29 février 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 1^{er} mars 2020;

ATTENDU QUE la MRC effectuera un appel d'offres public pour les municipalités membres du regroupement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu que la Ville de Princeville demeure dans le regroupement intermunicipal en vue du prochain contrat en téléphonie IP hébergée;

QUE le conseil de la Ville de Princeville délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public et à l'octroi du contrat en téléphonie IP hébergée;

QUE la durée du contrat à intervenir avec le soumissionnaire retenu soit de trois ans avec option de renouvellement pour deux années supplémentaires.

ADOPTÉE

19-11-398

Annulation d'un acte de servitude – Rue Boulet

ATTENDU la servitude consentie à la Ville sur la rue le 13 C-28-2 du Canton de Stanford sur la rue Boulet le 21 août 2007 par le notaire André Baril ;

ATTENDU la rénovation cadastrale du Québec qui désigne maintenant l'immeuble sous le lot 4 646 910 du Cadastre du Québec;

ATTENDU que la municipalité n'a plus besoin de cette servitude et qu'un projet d'annulation de cet acte de servitude a été préparé par le notaire Denis Dufour;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte notarié visant à annuler la servitude en faveur de la Ville sur le lot 4 946 910.

ADOPTÉE

19-11-399

Renouvellement des assurances dommages – autorisation de paiement

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a participé au regroupement Estrie-Montérégie pour les assurances de dommage et a mandaté l'UMQ pour procéder aux appels d'offres et adjudger les contrats en conséquence;

ATTENDU les conditions et les primes déposées par le courtier BFL CANADA risques et assurances Inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages aux biens, bris des équipements, délits, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, responsabilité d'administration municipale, automobile des propriétaires et atteinte à l'environnement, pour le terme 2019-2020;

ATTENDU les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme Fidéma Groupe Conseils Inc., suite à l'étude des conditions et des primes déposées;

ATTENDU l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité-civile.

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville prend acte des conditions déposées par le courtier BFL Canada risques et assurances Inc. relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2019-2020 pour un montant total de 41 869 \$, plus les taxes applicables, le tout selon le tableau déposé par le consultant Fidéma Groupe Conseils Inc. et autorise à cet effet le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires spécifiques aux assurances du fonds des activités financières pour l'année 2019 et pour l'année 2020;

QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire no. 03.610.10.000, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 19 066 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité pour le terme du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2019;

QUE la municipalité autorise le paiement, à même le poste budgétaire no. 03.610.10.000, à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 5 102 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens à la municipalité pour le terme du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020;

QUE la municipalité autorise aussi le paiement, à même le poste budgétaire no 02.190.01.419 à l'UMQ d'une somme de 418,69 \$ plus taxes, représentant les honoraires et frais de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total des primes payées par la municipalité;

ADOPTÉE

19-11-400

Renouvellement de l'assurance C-21 - frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler la police C-21 relative à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail au coût total de 1 358 \$, plus les taxes de 122,22\$, plus les honoraires payables de 229,95\$, pour un total de 1 710,17 \$ payable au courtier Aon Parizeau Inc.

ADOPTÉE

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus - Les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal ont été déposées entre les mains du greffier, dans les délais prescrits, selon le rapport de celui-ci.

19-11-401

Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de nommer Me Serge Bizier à titre de maire suppléant de la Ville de Princeville pour une période d'un an à partir d'aujourd'hui.

ADOPTÉE

19-11-402

Nomination aux comités et délégation à certains organismes

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de nommer les membres du conseil sur différents comités et d'en déléguer à certains organismes, ces nominations et ces délégations apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-11-403

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 08-10-2019 au 10-11-2019 1 627 971,20 \$
- nos M1955 au M1972 & A47518 au A47564

Chèques annulés:

- En date du	nos	montant
2018-07-25	A44777	(89,00 \$)
2018-09-25	A45272	(100,00 \$)
2018-11-12	A45376	(51,73 \$)
2019-03-11	A46122, A46254, A46255	(300,00 \$)
2019-03-20	A46278	(24,51 \$)
2019-05-13	A46591	(120,00 \$)
2019-10-07	A47385	(200,00 \$)
2019-10-09	A47529	(100,00 \$)
2019-11-01	A47559	(65,43 \$)

- dépôts salaires des périodes 2019-41 à 2019-44

ADOPTÉE

19-11-404

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 11-11-2019 348 029,85 \$
nos A47565 au A47732

ADOPTÉE

19-11-405

OMH Princeville -paiement du déficit d'exploitation par la municipalité

ATTENDU les fusions de tous les Offices Municipal d'Habitation de la MRC de L'Érable en L'Office Régional d'Habitation de la MRC de L'Érable et les engagements financiers contractés lors de cette fusion ;

ATTENDU l'avis de la MRC de L'Érable datant du 17 octobre 2019 à l'effet qu'un déficit de 9 408 \$ aux volets HLM et PSL de l'OMH fut absorbé dans la nouvelle entité;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que de verser directement à l'ORH de L'Érable la somme de 9 408 \$.

ADOPTÉE

19-11-406

Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Princeville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que Ville de Princeville y a investi une quote-part de 6 146 \$ \$ représentant 4,92 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue 7comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Princeville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Princeville demande que le reliquat de 90 560,94 \$ dudit fonds de garantie en assurances bien soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la municipalité la Ville de Princeville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015;

CONSIDÉRANT que l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Princeville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers – Festival du Cheval de Princeville au 30 juin 2019 - dépôt

19-11-407

Adoption du règlement no 2019-361 concernant les tarifs en matière de travaux publics

ATTENDU l'avis de motion donné le 7 octobre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant les tarifs en matière de travaux publics déposé le 7 octobre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 7 octobre 2019 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2019-361 concernant les tarifs en matière de travaux publics*.

ADOPTÉE

19-11-408

PG Solutions – contrat de support 2020

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron il est unanimement résolu de renouveler le contrat de service d'entretien de logiciels et progiciels d'applications municipales intégrées suivantes :

Service	No facture	Frais annuel (excl. tx)
Serveur (Oracle, Genero)	CESA35113	5 690 \$
Cour municipale	CESA35421	8 810 \$
Comptabilité	CESA35112	18 100 \$
Inventaire d'actifs	CESA35114	1 540 \$
Première Ligne	CESA34769	2 400 \$
Urbanisme (permis)	CESA33811	7 820 \$
	TOTAL	44 360 \$

Au coût de 44 360 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 avec la compagnie PG Solutions Inc.;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE

19-11-409

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2019-07 au 2019-09 soumise par la trésorière en date du 11 novembre 2019 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes;

Dépôt d'états financiers – Société d'Horticulture de Princeville au 31 octobre 2019 – dépôt

Recouvrement de taxes dues - remise

19-11-410

Mise à jour d'une convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement différé

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à signer la nouvelle convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement différé.

QUE les personnes désignées soient :

- Chantal Guérard (Hôtel de Ville);
- Madeleine Beaudoin (Bibliothèque);
- Cynthia Rodrigue (Aréna);
- Étienne Couture (Aréna);
- Louise Levasseur (Cour Municipale) OU Chantal Lambert (Hôtel de Ville);

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers – Soccer mineur au 3 octobre 2019 – dépôt

19-11-411

Adoption du règlement no 2019-362 modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies

ATTENDU l'avis de motion donné le 7 octobre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant les tarifs en matière de travaux publics déposé le 7 octobre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 7 octobre 2019 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le Règlement no 2019-362 modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies.

ADOPTÉE

19-11-412

Décisions sur griefs – griefs no 071019 et no 211019

ATTENDU les dispositions procédurales édictées à l'article 22 de la Convention collective de travail entre la Ville de Princeville et le Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis;

ATTENDU le dépôt de deux griefs mentionnés en rubrique par un membre du personnel de la Ville de Princeville;

ATTENDU l'analyse des griefs par le directeur général :

« Grief no 071019

Veillez prendre note que je considère que ce grief n'est pas fondé car il ne répond pas aux critères de l'article 22. En aucun temps la salariée n'a été privée de sa semaine régulière de travail. De plus, l'entente de médiation ne fait pas mention de ce point.

Grief no 211019

Veillez prendre note que je considère que ce grief n'est pas fondé car ce qui est reproché entre dans la notion de droit de gérance et d'organisation de travail de la Ville et en aucun temps la salariée n'est ou ne sera privée de sa semaine régulière de travail. »

ATTENDU l'analyse par le conseil des deux griefs et des recommandations du directeur général;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil municipal souscrit aux motifs élaborés par le directeur général et déclare les griefs no 071019 et 211019 comme non-fondés.

ADOPTÉE

19-11-413

Démission d'une brigadière scolaire

ATTENDU la lettre de démission de madame Liana Bélanger au poste de brigadière scolaire en date du 4 octobre 2019;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de prendre acte de la démission de madame Liana Bélanger au poste de brigadière scolaire en date du 4 octobre 2019;

ADOPTÉE

19-11-414

Embauche d'une brigadière scolaire

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Marie-Claude Martel, en date du 23 octobre 2019, au poste de brigadière scolaire.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle brigadière soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

19-11-415

Démission de deux pompiers

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Steven Lavigne, en date du 28 octobre 2019, au poste de pompier et de monsieur Jimmy Laflamme, en date du 1^{er} octobre 2019, au poste de pompier, tous deux au sein du service de Sécurité Incendie de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

19-11-416

Programme d'aide à la voirie locale sous-volet PPA-CE - Reddition de comptes 2019

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Princeville approuve les dépenses d'un montant de 80 379,27 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local – remise

19-11-417

Contrat de pavage pour une portion de la rue St-Jacques Est – Révision des estimations

ATTENDU la résolution 19-10-365;

ATTENDU qu'au déploiement sur le chantier, il fut constaté que les estimations étaient inexactes et qu'il est approprié de les réviser;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de réviser les estimés de superficie à traiter de 3043 m² à 3981 m² et les quantités prévues de bitume de 456 tonnes métriques à 543,56 tonnes métriques, le tout portant le total approximatif de 63 302,16 \$ à 76 560,80 \$, plus les taxes applicables.

QUE l'écart entre le coût révisé et le coût original soit financé à même les activités financières et à même les revenus de taxes supplémentaires.

ADOPTÉE

19-11-418

Construction d'un trottoir piétonnier entre les rues Fortier et Noël

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de construction mentionné en rubrique à Les Patios & Planchers G.L. Inc. au coût approximatif de 3 625 \$, plus les taxes applicables et d'autoriser le directeur des travaux publics à acheter à Ciment Taschereau pour un coût approximatif 3 500 \$, plus les taxes applicables, de béton pour réaliser ce projet.

QUE cette dépense soit financée à même la réserve pour fins domiciliaire.

ADOPTÉE

19-11-419

Traverses hivernales VTT et Motoneiges saison 2019-2020

ATTENDU le *Règlement no 2015-278 Relatif à la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville*;

ATTENDU la demande des clubs de motoneige de faire approuver des routes supplémentaires;

Sur la proposition du conseiller Claude Coté, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER au surplus de celles déjà autorisées par le règlement 2015-278 les traverses hivernales pour motoneige suivantes :

- i) Sur la rue Saint-Jacques Est, en traverse, au numéro civique 555;
- ii) Sur la rue Saint-Jacques Est, en partage, du numéro civique 278 au numéro civique 405;
- iii) Sur la rue Pellerin, en partage, de l'intersection entre la rue Leclerc et Pellerin, à l'entrée arrière du Complexe Hôtelier Du Pré, sur une longueur de 40 m;
- iv) En traverse sur la rue Pellerin à l'intersection avec la rue Leclerc;
- v) En partage sur la rue Leclerc entre la rue Baillargeon et Pellerin;
- vi) En partage sur la rue Baillargeon entre la rue Leclerc et le 60 Baillargeon;
- vii) Sur le Boulevard Carignan Est, en traverse, à l'intersection avec la rue Gosselin;
- viii) Sur la rue Gosselin, en partage, de l'intersection avec le Boulevard Carignan Est et l'intersection avec la rue Rivard;
- ix) Sur la rue Rivard, en partage, de l'intersection avec la rue Gosselin et la rue Houle;
- x) Sur la rue Houle, en partage, de l'intersection avec la rue Rivard et le Boulevard Baril Ouest;
- xi) Sur la rue Jérémie-Pacaud et en traverse entre la route 263 et la rue Jérémie-Pacaud et en partage sur une portion de 100 mètres vers le Nord-Est;
- xii) Sur la route 263 entre la rue Jérémie-Pacaud et le 367 rue Saint-Jean-Baptiste;
- xiii) Sur le 10^e Rang Est, en traverse, entre le numéro civique 606 et 549;
- xiv) Sur la route 263, En traverse, au croisement avec le 11^{ème} Rang Centre;
- xv) Sur le 11^{ème} Rang Centre, en partage, de l'intersection avec la route 263 vers la direction sud-ouest, sur une distance de 135 mètres;
- xvi) Sur le 12^{ème} Rang Ouest, en partage, du numéro civique 275 vers la direction sud-ouest, sur une distance de 182 mètres;

QUE ces autorisations soient assujetties aux dispositions du règlement 2015-278;

QUE cette autorisation ne dispense pas les opérateurs, propriétaires, usagers ou toute autre personne liée à l'administration des sentiers de motoneige et véhicules hors route d'obtenir les autorisations nécessaires du ministère des Transports.

ADOPTÉE

19-11-420

Révision de l'estimation – Entente pour le dépôt de matières sèches (construction / rénovation / démolition)

ATTENDU l'immense succès et la grande popularité du dépôt de matières sèches mis en place par la résolution 19-04-154;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le total estimé mentionné à la résolution initiale soit haussé à 28 500 \$.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les paiements pour ce service et que cet écart soit financé à même les activités financières.

ADOPTÉE

19-11-421

Renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale et famille 2019-2020

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion au Carrefour action municipale et famille pour la période 2019-2020 au coût total de 179,36 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

19-11-422

Dérogation mineure de Monsieur Jonathan Blouin et de Madame Sabrina Moreau

ATTENDU QU'UN permis de construction a été délivré le 9 août 2018 pour la construction d'une nouvelle résidence ;

ATTENDU QUE suite au dépôt du certificat de localisation, un empiètement de 0,15 m dans la marge avant fût constaté ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 160 rue Liberge la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Jonathan Blouin et par Madame Sabrina Moreau afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge avant de 7,35 mètres au lieu de 7,50 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,15 mètre pour la marge avant par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

19-11-423

Dérogation mineure de Monsieur Élie Hébert et de Madame Caroline Michaud.

ATTENDU QU'UNE dérogation mineure a été accordée le 8 juillet 2019 pour construire une nouvelle résidence ;

ATTENDU QU'UN permis de construction a été délivré le 23 septembre 2019 pour la construction de cette résidence ;

ATTENDU QUE suite au dépôt du plan de localisation des fondations, il a été rapporté qu'une erreur s'était glissée dans la première demande de dérogation mineure concernant la marge latérale ce qui fait légèrement augmenter l'empiètement dans la marge avant secondaire ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 54 rue Thibaudeau la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Élie Hébert et par Madame Caroline Michaud afin de régulariser cet empiètement supplémentaire en permettant une marge avant secondaire de 4,67 mètres au lieu de 4,88 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,21 mètre de plus pour la marge avant secondaire par rapport à la dérogation mineure précédente.

ADOPTÉE

19-11-424

Demande CPTAQ – Fruitoca senc

ATTENDU QUE la demanderesse Fruitoca SENC a/s Dominique Marcoux président s'adresse à la Commission afin qu'elle autorise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'entreposage et la transformation de produits agricoles provenant de l'extérieur de son entreprise, de même que les aires de circulation et de stationnement, d'une superficie d'environ 2 hectares, sur une partie du lot 4 309 162 du cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la compagnie Fruitoca SENC possède 323 hectares de terrain ;

ATTENDU QU'ELLE cultive 100 hectares en canneberges et entend poursuivre son développement au cours des années à venir ;

ATTENDU QUE la compagnie Fruitoca SENC prévoit faire des investissements importants pour ce projet ;

ATTENDU QU'IL est favorable de permettre la rentabilisation d'un tel investissement ;

ATTENDU QUE pour débiter l'utilisation de ces infrastructures, environ 60 à 70% des produits proviendront de l'extérieur de cette propriété, mais que ce pourcentage pourrait diminuer avec le temps ;

ATTENDU QUE l'emplacement visé n'est pas situé dans un secteur agricole dynamique, mais dans un secteur agricole viable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

19-11-425

Demande d'un avis de conformité à la MRC de l'Érable – Projet de règlement PRU1-1903

Sur la proposition du conseiller me Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville fasse la demande à la MRC de L'Érable d'un avis de conformité au schéma d'aménagement du projet de règlement PRU1-1903 et que cet avis soit acheminé au directeur de l'urbanisme de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

19-11-426

Adoption d'un premier projet de règlement PRU1-1904 modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement PRU1-1904 modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville.

Ce règlement consiste principalement à :

- Modifier le plan de la zone 302-M;
- Modifier les normes d'implantation des bâtiments annexes;
- Modifier les usages additionnels à l'habitation;
- Modifier la définition de « terrain de camping ».

ADOPTÉE

19-11-427

Adhésion à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2020

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2020 au coût de 485 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-11-428

Adhésion à Tourisme de l'Érable pour l'année 2020

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion à Tourisme de l'Érable pour l'année 2020 au coût de 210 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-11-429

Programme action famille-jeunesse – Acceptation de projets

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que, sans le cadre du Programme action famille-jeunesse, le conseil accepte le projet suivant : mise à niveau du parc de rouli-roulant.

ADOPTÉE

19-11-430

Subvention d'heures de glace – Hockey mineur Princeville saison 2019-2020

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder au Hockey mineur de Princeville, une banque d'heures gratuites d'un maximum de 330 heures pour la saison 2019-2020.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement qu'après que les vingt-quatre premières heures soient utilisées et facturées au Hockey mineur de Princeville pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE

19-11-431

Subvention d'heures de glace – Patinage artistique Princeville saison 2019-2020

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder au Club de patinage artistique de Princeville une banque d'heures de glace gratuites d'un maximum de 315 heures, incluant le spectacle de fin d'année, pour la saison 2019-2020.

QUE ces heures gratuites sont attribuées mensuellement après que les 12 premières heures soient utilisées et facturées au club de patinage artistique de Princeville pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE

19-11-432

Subvention – Softball mineur 2019

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière au Softball mineur de 2 500 \$ pour la saison 2019.

ADOPTÉE

19-11-433

Achat de sièges usagés pour le Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de procéder à l'achat de 450 sièges usagés provenant de l'ancien Colisée Pepsi de Québec et mis en vente par la Ville de Québec au coût de 30 \$ l'unité pour un total approximatif de 13 500 \$, taxes incluses.

QUE le directeur des loisirs soit autorisé à : faire transporter, entreposer et installer les sièges pour un coût n'excédant pas 8 000 \$, taxes en sus.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat à intervenir entre les parties;

QUE cette dépense soit financée en entier à même les activités financières au poste de grand livre 03.670.10.719 et à même les revenus de taxes supplémentaires.

ADOPTÉE

19-11-434 **Demande d'aide financière – Soirée mérite 2020 (École Ste-Marie)**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 250 \$ à l'école Ste-Marie pour financer la remise de 5 bourses de 50\$ lors du gala méritas du 26 mai 2020.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière – Harmonies Prince-Daveluy - remise

Demande de gratuité de salle – RSG Diana González - remise

19-11-435 **Demande d'aide financière – Soccer Mineur**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser un aide financier de 2 500 \$ à Soccer mineur pour la poursuite de leurs activités en 2019.

ADOPTÉE

19-11-436 **Demande de gratuité de salle – CIUSSS MCQ (soutien à domicile)**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de salle Jacques Therrien le 10 décembre 2019 entre 8h00 et 13h00 au CIUSSS MCQ-Soutien à domicile pour la tenue d'un atelier de réflexion entre le différents organismes communautaires et partenaires du réseau de la santé et des municipalités de la MRC d'Arthabaska et de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière – Programme d'aide financière pour le loisir des personnes handicapées de la MRC de L'Érable (loisir municipal) - remise

19-11-437 **Invitation – Brunch annuel 2019 pour souligner la semaine de prévention des dépendances (Unité Domrémy de Plessisville Inc.)**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville enverra deux représentants au brunch annuel de l'organisme au coût de 20\$ du billet. Ce brunch aura lieu le 24 novembre 2019 à 11h30 au Motel le Phare à Plessisville.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière – Mouvement du Cursillo St-Eusèbe Princeville - rejeté

19-11-438

Demande d'aide financière – Campagne guignolée 2019 des Chevaliers de Colomb

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser la somme de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb de Princeville pour les appuyer dans leur Campagne guignolée 2019.

ADOPTÉE

Motion de félicitations par les conseillers :

- Le conseiller Jean-Robert Tremblay souligne l'effet bénéfique de la politique d'envoi de fleurs à l'occasion du décès de son père ;
- Le conseiller Danis Beauvillier souligne la présentation de l'hommage aux 30 ans de vie politique du maire lors de la soirée des bénévoles qui fut tenue le 9 novembre dernier. Le conseiller souligne également les 20 ans de service de monsieur Mario Juare au poste de directeur général de la Ville. Les autres conseillers appuient le conseiller Beauvillier dans sa motion de félicitations ;
- Le conseiller Laurier Chagnon souligne l'importance de l'apport des bénévoles dans notre communauté.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

19-11-439

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire